

Session automne 2026

Recommandations de la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

Berne-Liebefeld, le 3 septembre 2026

Conseil national

1. **25.082 | Dossier électronique de santé. Loi fédérale**2
Recommandation pharmaSuisse: entrer en matière
2. **25.4413 | Financement intégral de Swissmedic par des émoluments et des taxes**2
Recommandation pharmaSuisse: rejeter
3. **25.4501 | Autoriser l'importation parallèle de médicaments génériques tout en garantissant la protection des patients**3
Recommandation pharmaSuisse: rejeter
4. **26.3007 | Création d'incitations pour la réalisation d'études cliniques en Suisse et exonération des émoluments pour les essais cliniques non commerciaux**3
Recommandation pharmaSuisse: adopter. Tenir compte des recommandations
5. **26.036 | « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical ». Initiative populaire et contre-projet direct (Arrêté fédéral sur l'approvisionnement en biens médicaux importants)**3
Recommandation pharmaSuisse: entrer en matière
6. **26.4059 | Renforcement des critères EAE en vue de garantir des prestations appropriées dans le domaine des soins de santé**4
Recommandation pharmaSuisse: adopter. Tenir compte des recommandations

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES CATÉGORIE IV

7. **24.4524 | Antibiotiques. La sécurité de l'approvisionnement est-elle menacée ?**4
Recommandation pharmaSuisse: adopter
8. **24.4669 | Fixer des prix de référence pour les médicaments ayant la même composition de substances actives.**5
Recommandation pharmaSuisse: rejeter

Conseil des États

9. **25.069 | Loi sur les épidémies. Révision partielle**5
Recommandation pharmaSuisse: entrer en matière
10. **26.3008 | Digisanté. Adopter une approche collaborative et publique pour l'élaboration par étapes des projets**5
Recommandation pharmaSuisse: adopter

Le saviez-vous ?

Depuis plus de vingt ans, les pharmacies reversent aux assureurs-maladie une partie de leur rémunération liée à la remise des médicaments sur ordonnance. Cette contribution représente une moyenne de 50 millions de francs par an, soit un montant cumulé de l'ordre d'un milliard de francs.

Conseil national

1. 25.082 | Dossier électronique de santé. Loi fédérale

Recommandation pharmaSuisse: entrer en matière

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient l'objectif du dossier électronique de santé (DES). Le DES peut améliorer la sécurité des patients et la collaboration interprofessionnelle, à condition de mettre systématiquement l'accent sur les données pertinentes pour le traitement. Dans cette perspective, l'orientation proposée par la majorité de la commission, qui place l'accès aux informations pertinentes pour le traitement au centre de la législation d'exécution, doit être saluée. Des processus adaptés à la pratique, fondés sur les principes *once only* et l'échange de données B2B, sont essentiels: les données relatives à la santé doivent être saisies une seule fois, puis pouvoir être utilisées sans rupture de média par les professionnels de la santé autorisés. Il convient d'éviter toute charge administrative supplémentaire qui n'apporte aucune plus-value au traitement. Pour pharmaSuisse, DES et le *Swiss Health Data Space* (Swiss HDS) doivent en outre être étroitement coordonnés. Les deux projets poursuivent le même objectif: rendre les données de santé pertinentes disponibles au bon moment et au bon endroit.

pharmaSuisse recommande notamment de suivre la décision de la CSSS-N visant à ce qu'une communauté nationale serve à l'avenir de point de contact. Cette approche tient compte des expériences acquises jusqu'ici avec le dossier électronique du patient et crée les conditions nécessaires à une solution coordonnée à l'échelle nationale. Les développements les plus récents dans le domaine du DEP montrent que la consolidation des structures existantes est déjà en cours. Les communautés regroupent leurs forces, harmonisent leurs plateformes techniques et mettent progressivement en place des solutions nationales. L'intégration de plusieurs communautés de référence à la plateforme exploitée par CARA constitue déjà une étape importante vers une solution de fait nationale.

2. 25.4413 | Financement intégral de Swissmedic par des émoluments et des taxes

Recommandation pharmaSuisse: rejeter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse rejette cette motion. Le financement de Swissmedic fait déjà actuellement l'objet d'une réglementation complète dans le cadre de la révision de l'article 3b de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT_h). L'article 65b de la LPT_h proposé introduit de nouvelles taxes et redevances de surveillance pour les dispositifs médicaux et prévoit une refonte fondamentale du financement de Swissmedic.

Du point de vue de pharmaSuisse, il n'est pas pertinent d'anticiper ce processus législatif en cours au moyen d'une motion distincte. Il est essentiel que les nouvelles redevances ne compromettent pas la sécurité de l'approvisionnement. Les coûts réglementaires supplémentaires ne doivent pas avoir pour conséquence de réduire, pour des raisons économiques, la disponibilité des médicaments ou des dispositifs médicaux essentiels à l'approvisionnement. pharmaSuisse fera déjà part de ces préoccupations dans le cadre de la procédure de consultation relative à la révision de l'article 3b de la LPT_h.

3. **25.4501 | Autoriser l'importation parallèle de médicaments génériques tout en garantissant la protection des patients**

Recommandation pharmaSuisse: rejeter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient la décision de la CSSS-N de rejeter la motion. Les importations parallèles de médicaments génériques peuvent certes, en principe, contribuer à renforcer la concurrence. La présente motion laisse toutefois des questions essentielles en suspens concernant les responsabilités, la traçabilité et la sécurité de l'approvisionnement. pharmaSuisse a donc, dès le début, attiré l'attention sur les risques pour la sécurité des patients et l'approvisionnement en médicaments.

Au cours des délibérations, pharmaSuisse s'est déclarée disposée au dialogue et a soutenu une solution précisée qui repose sur une répartition claire des responsabilités tout au long de la chaîne d'approvisionnement ainsi que sur la garantie sans réserve de la sécurité des patients, de la traçabilité et de la sécurité de l'approvisionnement. La CSSS-N recommandant désormais le rejet de la motion, pharmaSuisse estime qu'aucune autre mesure n'est nécessaire. Les mesures existantes visant à promouvoir les médicaments génériques produisent déjà leurs effets. La priorité absolue reste d'assurer un approvisionnement sûr et stable en médicaments pour les patients.

4. **26.3007 | Création d'incitations pour la réalisation d'études cliniques en Suisse et exonération des émoluments pour les essais cliniques non commerciaux**

Recommandation pharmaSuisse: adopter. Tenir compte des recommandations

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient l'objectif de la motion visant à renforcer l'attractivité de la Suisse en tant que site de recherche et à promouvoir la réalisation d'études cliniques. La recherche clinique constitue un élément important d'un système de santé innovant et peut permettre aux patientes et aux patients d'accéder précocement à de nouvelles thérapies. **pharmaSuisse se réfère toutefois à la recommandation de la CSSS-N de supprimer la prolongation de la durée de l'exclusivité des données de la liste des incitations possibles mentionnées dans la motion.** Une telle prolongation peut retarder l'entrée sur le marché des médicaments génériques et des biosimilaires et, par conséquent, entraîner une hausse des coûts de la santé. Parallèlement, la question reste ouverte de savoir dans quelle mesure concrète une telle incitation peut effectivement contribuer à renforcer la Suisse en tant que site d'études cliniques.

5. **26.036 | « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical ». Initiative populaire et contre-projet direct (Arrêté fédéral sur l'approvisionnement en biens médicaux importants)**

Recommandation pharmaSuisse: entrer en matière

En qualité de membre du comité d'initiative, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient pleinement l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical ». Face à des pénuries devenues structurelles, l'initiative apporte une réponse globale pour prévenir les ruptures d'approvisionnement et garantir durablement l'accès des patients aux médicaments importants.

Le contre-projet direct du Conseil fédéral constitue un pas dans la bonne direction. pharmaSuisse salue la volonté de renforcer les compétences fédérales, d'améliorer le monitoring des pénuries, de prévoir des mesures préventives et de créer des incitations favorisant la sécurité d'approvisionnement. Toutefois, le contre-projet demeure insuffisant en l'état. Alors que l'initiative fixe un objectif clair, à savoir prévenir

durablement les pénuries de médicaments importants, le contre-projet se concentre surtout sur les moyens de surveiller et gérer les problèmes lorsqu'ils surviennent.

L'initiative prévoit des mesures couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur du médicament, de la recherche et du développement à la production et à l'accès aux traitements. Ces aspects ne sont repris que de manière limitée dans le contre-projet.

Enfin, le contre-projet ne prévoit aucune mesure concrète pour renforcer les capacités de substitution déjà existantes en Suisse. Pour pharmaSuisse, la révision de la Liste des médicaments avec tarif (LMT) constitue un levier important pour permettre aux pharmacies de fabriquer rapidement des alternatives lorsqu'un médicament n'est plus disponible. Cette question reste aujourd'hui sans réponse.

Pour ces raisons, pharmaSuisse estime que l'initiative populaire demeure la réponse la plus complète et la plus durable aux défis actuels liés à la sécurité d'approvisionnement en médicaments.

6. **26.4059 | Renforcement des critères EAE en vue de garantir des prestations appropriées dans le domaine des soins de santé**

Recommandation pharmaSuisse: adopter. Tenir compte des recommandations.

L'un des piliers fondamentaux de l'assurance obligatoire des soins (AOS) est la prise en charge des prestations dont l'efficacité, l'adéquation et l'économicité sont démontrées (critères EAE). Dans ce contexte, la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soulève une question fondamentale: comment appliquer de manière proportionnée et aussi cohérente que possible le principe de confiance ainsi que les exigences relatives à la démonstration du respect des critères EAE, pour le corps médical et les autres fournisseurs de prestations ?

pharmaSuisse est favorable à une analyse critique de la manière dont les critères EAE sont concrètement appliqués. À cet égard, il est essentiel que les prestations complexes et préventives, qui contribuent à une prise en charge de proximité et produisent des bénéfices à long terme, puissent être évaluées de manière adéquate. Les critères EAE doivent être appliqués de manière méthodologiquement ouverte, pragmatique et flexible, sans conduire à une maîtrise des coûts trop unilatérale ni entraver les innovations décidées par les instances politiques.

INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES CATÉGORIE IV

7. **24.4524 | Antibiotiques. La sécurité de l'approvisionnement est-elle menacée ?**

Recommandation pharmaSuisse: adopter

La sécurité de l'approvisionnement de la population en antibiotiques existants et nouveaux est une préoccupation importante pour la Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse. Les mesures en cours, telles que l'initiative populaire « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical » ou la révision partielle de la loi sur les épidémies, qui prévoit des aides financières pour le développement de substances antimicrobiennes, sont certes nécessaires, mais ne sont ni encore adoptées ni suffisantes.

8. **24.4669** | Fixer des prix de référence pour les médicaments ayant la même composition de substances actives.

Recommandation pharmaSuisse: rejeter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient la position défavorable du Conseil fédéral concernant la motion 24.4669. Un système de prix de référence met en péril la sécurité de l'approvisionnement: la Suisse est d'ores et déjà confrontée à de nombreuses pénuries de médicaments, notamment pour les médicaments dont le brevet est arrivé à échéance et les produits à faible marge. De nouvelles interventions sur les prix ou les montants de remboursement risquent de réduire encore l'attractivité du marché suisse et, par conséquent, de compromettre l'approvisionnement en médicaments. Ces produits se caractérisent par une grande utilité thérapeutique, mais sont souvent soumis à une forte pression économique. S'ils disparaissent du marché, les coûts de la santé peuvent également augmenter à moyen et à long terme, car des ajustements thérapeutiques, des changements de médicaments et des charges supplémentaires pour les fournisseurs de prestations peuvent s'avérer nécessaires. La sécurité de l'approvisionnement doit donc être considérée comme un objectif de politique de santé à part entière, au même titre que la maîtrise des coûts.

Dès 2024, le Conseil fédéral a mis en œuvre des mesures ciblées, notamment l'augmentation de la quote-part pour les préparations originales coûteuses ainsi que l'adaptation des parts relatives à la distribution pour tous les médicaments soumis à ordonnance figurant sur la liste des spécialités. Ces mesures ont déjà produit leurs effets. Un système de prix de référence n'est donc ni nécessaire ni pertinent.

Conseil des États

9. **25.069** | Loi sur les épidémies. Révision partielle

Recommandation pharmaSuisse: entrer en matière

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient en principe l'objectif déclaré de la révision, qui vise à améliorer la gestion des futures crises sanitaires. Lors de l'examen préalable du projet par la commission, pharmaSuisse a, dans une lettre commune avec la FMH et H+, attiré l'attention sur des lacunes majeures et des questions encore non résolues (voir annexe): l'une des principales revendications, à savoir l'implication précoce et étendue des acteurs concernés dans la gestion d'une crise sanitaire, a heureusement été intégrée au projet de loi (propositions de la CSSS-E: art. 6a, al. 3 [NOUVEAU]; art. 6c, al. 4 [NOUVEAU] et art. 8, al. 1). Il reste toutefois indispensable de ne prendre aucune mesure tant que son financement n'a pas été clarifié.

Du point de vue des pharmacies, d'autres aspects liés à la vaccination en tant que mesure de prévention présentent un intérêt important: outre la promotion prévue d'un accès facilité à la vaccination dans les pharmacies, la vaccination devrait également être autorisée en dehors des locaux des pharmacies afin d'augmenter rapidement les taux de couverture vaccinale.

10. **26.3008** | Digisanté. Adopter une approche collaborative et publique pour l'élaboration par étapes des projets.

Recommandation pharmaSuisse: adopter

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse soutient cette initiative et l'approche collaborative du projet DigiSanté. Une participation étroite des acteurs concernés garantit **des solutions interopérables et mieux coordonnées**, tout en évitant les doublons. Les normes ouvertes sont essentielles pour garantir la stabilité

des solutions, comme le montrent les travaux actuels sur la révision de la LPT et sur le dossier électronique du patient (DEP)/dossier électronique de santé (DES). Il est également essentiel d'encourager et de soutenir par un financement initial l'échange d'informations/l'utilisation primaire entre les professionnels. Il est important que l'approche commune reste efficace et n'entraîne pas une forme d'immobilisme.

Personne de contact

Nello Castelli, responsable Public Affairs
Membre de la direction

Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse

www.pharmaSuisse.org | publicaffairs@pharmaSuisse.org

T +41 (0)78 653 50 16